

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Objet des conditions générales

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») ont pour objet de fixer les termes et conditions générales dans lesquelles la société P2B Solutions (ci-après le « Prestataire ») fournit à un Client professionnel (ci-après le « Client ») les outils disponible sur le site www.ETREPAYE.FR et www.creditmanagement-tools.com, décrits dans la Commande (ci-après les Outils »).

2. Documents composant le Contrat

Le Contrat qui régit les relations contractuelles entre les Parties (ci-après le « Contrat »), est composé des documents contractuels listés ci-dessous à l'exclusion de tout autre document et dans l'ordre décroissant :

- La Commande passée depuis le site internet (ci-après le « Site ») : www.ETREPAYE.FR ou www.creditmanagement-tools.com
- Les présentes conditions générales (CG)

Les documents contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois en cas de contradiction entre eux, le document de rang supérieur prévaudra.

Le Client renonce à l'application de ses propres conditions générales. Les stipulations prévues dans les factures ou bons de commande du Client ne peuvent en aucun cas déroger aux stipulations des documents contractuels cités ci-dessus.

Le Contrat constitue l'entier et unique accord des Parties sur les dispositions qui en sont l'objet. Par conséquent, il remplace à compter de son entrée en vigueur tout contrat, convention, échange de lettres ou accord verbal et autres négociations, y compris de précédentes versions du contrat qui auraient pu intervenir entre les Parties antérieurement à la date d'entrée en vigueur du Contrat et ayant le même objet, sauf désaccord exprès du Client formulé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 15 jours à compter de la communication du présent Contrat à ce dernier.

Le Contrat ne peut être modifié que par voie de nouvelle Commande.

Il est précisé que les Parties entendent déroger aux dispositions des articles 1127-1 et 1127-2 du Code civil sur les contrats conclus par voie électronique.

3. Descriptif des Outils proposés par la société P2B SOLUTIONS

La société P2B Solutions propose au Client différents Outils destinés à améliorer le recouvrement de créances et le BFR (besoin en fond de roulement).

Certains Outils sont disponibles en ligne depuis le Site (ex : calcul des dates d'échéances, calcul des pénalités de retard, etc.), d'autres Outils sont disponibles en téléchargement.

Si le Client souscrit à la formule de l'abonnement, cela lui donne accès à l'intégralité des Outils présentés sur le Site. Cet abonnement inclut également :

- Le téléchargement illimité et immédiat de tous les Outils présentés sur le Site
- Le droit d'accès et d'utilisation des Outils disponibles en ligne sur le Site
- Un support quotidien par email à l'adresse suivante : contact@ETREPAYE.FR en cas de question sur l'utilisation des Outils.
- Les mises à jour effectuées sur le Site pendant la période d'abonnement

Les Outils en ligne ne sont disponibles qu'avec la formule de l'abonnement.

Les Outils disponibles en téléchargement sont disponibles soit, à l'unité, soit en Kit (Un Kit est un pack composé de plusieurs Outils), soit grâce à la formule de l'abonnement.

La liste en vigueur des Outils du Prestataire est celle figurant sur le Site internet du Prestataire à la date de la Commande.

4. Création du compte client - Clôture

Pour bénéficier des Outils proposés par le Prestataire, le Client doit créer un compte sur le Site internet.

Lors de la création du compte, le Client est invité à renseigner les informations suivantes : nom, prénom, email, mot de passe de manière obligatoire.

Les données facultatives suivantes peuvent également être renseignées : nom de l'entreprise, adresse, téléphone, langue.

Lors de la création de son compte, le Client accepte en cochant la case prévue à cet effet, la politique de protection des données personnelles dont il peut prendre connaissance en cliquant [ICI](#).

Chaque Client ne peut créer qu'un seul compte Client. Il garantit que les informations fournies sont exactes, sincères et à jour. Tous les champs présents dans le formulaire de création de compte doivent être renseignés à l'exception des champs indiqués comme facultatifs. Tout défaut de réponse aura pour conséquence la non-crédation de compte. Toutes les informations renseignées devront être exactes.

Lorsque le Client crée un compte, il reçoit un e-mail de confirmation de création de compte. Le Prestataire se réserve le droit de supprimer tout compte ne respectant pas les présentes conditions.

Les identifiants de connexion sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les conserver secrets, à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit et s'interdit de les céder à des tiers. Toute perte, détournement ou utilisation des identifiants et leurs conséquences, relèvent de la seule et entière responsabilité du Client.

Le Client s'engage à informer le Prestataire, par tout moyen et dans les meilleurs délais, en cas de :

- vol ou perte d'identifiant ou mot de passe suite à un piratage ;
- vol ou perte de tout terminal permettant à un tiers ne disposant d'aucun droit sur le compte.

Le Client peut également, à tout moment, demander la clôture de son compte, sous réserve de son éventuel abonnement en cours. Dès réception de la demande, un mail de confirmation lui est alors adressé par le Prestataire.

5. Les étapes de passation des commandes en ligne

Pour passer une Commande d'Outils sur le Site, le Client procède aux opérations suivantes :

1° Création du compte Client et acceptation de la Politique de confidentialité, ou connexion au compte déjà créé

2° Depuis son compte, le Client a la possibilité de passer Commande d'Outils, soit à l'unité, soit en Kit pour les Outils disponibles en téléchargement, soit en souscrivant à la formule de l'abonnement s'il souhaite bénéficier d'Outils en ligne ou bien encore de l'ensemble des Outils proposés par le Prestataire.

3° Acceptation des présentes Conditions Générales lors de sa commande, avec la possibilité d'opter pour la reconduction automatique de son abonnement

4° Le Client est invité à choisir le mode de paiement :

- Par carte bancaire ou un compte PayPal depuis le bouton « PayPal ». Le Client est alors redirigé vers le site de PayPal.
- Soit encore, par chèque ou virement.

L'acceptation définitive de la Commande s'effectue au paiement de la Commande. Pour les Commandes par chèque ou virement, la Commande devient définitive le jour de la confirmation par le Prestataire par mail au Client de la bonne réception du règlement.

Dès réception du paiement, le Client reçoit une notification par mail l'informant que les Outils commandés sont disponibles depuis son compte client.

Une confirmation de la Commande est présentée sur le Site après la validation du Client et réception du paiement par le Prestataire. La confirmation de la Commande comprend un résumé du contenu de la Commande, le numéro, la date de la commande, le moyen de paiement utilisé, le montant détaillé de la commande ainsi que l'adresse de facturation du Client.

La confirmation de la Commande est envoyée parallèlement au Client par courrier électronique.

A tout moment, le Client peut accéder au détail de ses Commandes passées depuis son compte Client ou en envoyant un courrier électronique au Service Client à l'adresse suivante : contact@etrepaye.fr

Le Prestataire se réserve la faculté de bloquer une commande, notamment en cas de suspicion de fraude ou de fraude avérée (compromission des identifiants,).

Le Client ne peut pas annuler ni modifier sa Commande après la confirmation de celle-ci présentée sur le Site, à l'exception des cas limitatifs prévus ci-dessous. Néanmoins, le Prestataire reste à l'écoute du Client pour l'aider à trouver la meilleure solution.

6. Conditions financières

6.1 Détermination du prix

Les prix qui figurent sur le Site sont des prix forfaitaires fixés soit par Outil, soit par Kit d'Outils commandé, soit par abonnement.

Si le Client choisit la formule de l'abonnement, le prix indiqué inclut le droit d'accès et d'utilisation de tous les Outils du Prestataire présentés sur le Site au moment de la Commande, et ce, pendant la durée de l'abonnement.

Tous les prix sont exprimés en euros, hors frais et hors taxes majorés de la TVA ou autre taxe applicable au taux en vigueur à la date de facturation.

Le Client ne peut en aucun cas compenser, réduire ou modifier les prix ni en suspendre le paiement de manière anticipée.

Le Prestataire se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment. Cependant, les prix figurant sur le Site au jour de la validation de la Commande seront les seuls applicables.

Le Prestataire se réserve également la possibilité de proposer des tarifs préférentiels. Les conditions et durée de ces avantages seront présentées sur le Site ou communiquées aux Clients par tout autre moyen.

Le Client est informé et consent à recevoir la facture correspondant à son achat sous format électronique. Cette facture sous format électronique sera disponible dans l'espace Client pendant une durée de 5 ans.

6.2 Facturation et paiement

Les prix sont payables au choix du Client, par carte bancaire, depuis un compte PayPal, par virement ou encore par chèque.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance.

Toute somme non payée dans ce délai se verra appliquer un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce. Par ailleurs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

7. Entrée en vigueur et durée

Le Contrat prend effet à compter de la notification adressée par mail au Client que le paiement a bien été reçu et que les Outils commandés sont disponibles depuis son compte client.

Si le Client a souscrit à un abonnement, la durée du Contrat est de six mois.

L'abonnement n'est pas reconduit automatiquement sauf si le Client a opté pour la reconduction automatique lors de sa Commande.

En cas de reconduction automatique, l'abonnement se prorogera automatiquement pour des périodes de même durée que sa durée initiale, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des Parties, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours.

Pour dénoncer l'abonnement, le Client peut adresser un courrier électronique au Prestataire à l'adresse suivante : contact@etrepaye.fr. Le Prestataire accusera réception de sa demande par mail.

La dénonciation du Contrat entraînera l'obligation pour le Client de payer au Prestataire toutes les sommes restantes dues au plus tard le jour du terme du Contrat.

Tout mois entamé est dû.

8. Obligations de Parties

Les Parties s'engagent à collaborer étroitement afin de permettre le bon déroulement des Prestations et pallier rapidement à toutes difficultés ou incidents.

8.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à apporter au titre d'une obligation de moyens toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution du Contrat et à tenir informé le Client des difficultés ou incidents pouvant survenir lors du déroulement des Prestations. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'exécution des Prestations définies au présent Contrat.

Le Prestataire prendra toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les Prestations confiées dans des conditions de sécurité conformes aux obligations légales en vigueur et conformément à sa Politique de Sécurité figurant en Annexe. Les données de Client sont acheminées par le réseau Internet après cryptage selon le protocole SSL. Les codes d'accès sont cryptés en base de données.

8.2 Obligation Générale du Client

Le Client est seul responsable :

- de l'utilisation qu'il fait des Outils,
- des finalités pour lesquelles il les utilise,
- de l'utilisation des résultats fournis par les Outils,
- des données qu'il met sur les Outils,

Le Client est entièrement responsable du contenu qu'il intègre dans les Outils.

Le Client s'engage à utiliser les Outils mis à sa disposition par le Prestataire qu'à des fins licites, conformément à la loi, à la réglementation en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le Client s'engage également à ne pas utiliser les Outils aux fins d'entraver ou altérer leur fonctionnement, notamment en les encombrant, volontairement ou involontairement, par le transfert intempestif de contenus, en dehors des cas d'utilisation prévus.

9. Propriété Intellectuelle

9.1 Droits de propriété intellectuelle du Prestataire et Droit d'utilisation consenti au Client

Le Prestataire détient les droits de propriété intellectuelle lui permettant de concéder au Client, le droit d'utiliser les Outils ainsi que le Site, conformément aux présentes.

Le Client reconnaît que le Contrat ne lui confère aucun droit de propriété sur ces éléments. La mise à disposition des Outils dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, Bénéficiaires et Utilisateurs, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Ainsi, le droit d'accès et d'utilisation concédé au titre du présent Contrat est exclusif de tout transfert de droits de propriété intellectuelle. Ceci concerne en particulier les droits visés aux articles L 122-1, L 122-6, L 122-7 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Prestataire concède au Client, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier, un droit d'accès et d'utilisation non exclusif, ce droit étant non exclusif, non cessible et non transférable.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Outils et le Site à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation en dehors de l'objet du présent Contrat, en particulier toute reproduction, adaptation, modification, représentation, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits du Prestataire sur les Outils et le Site et à ne pas procéder à des actes susceptibles d'avoir pour conséquence de contrefaire tout ou partie de tout élément ou composant les Outils et le Site.

Le Client est avisé du fait qu'une utilisation des Outils et du Site non conforme aux dispositions des présentes, l'expose à une action judiciaire (concurrency déloyale, contrefaçon, etc.).

Le Client demeure en tout état de cause responsable envers le Prestataire de tout manquement aux engagements qui précèdent.

Le Prestataire peut être amené à utiliser des logiciels préexistants pour lesquels il a obtenu des droits nécessaires à leur utilisation.

En particulier, le Client est informé que les Outils et le Site sont susceptibles d'utiliser ou d'intégrer des modules ou bibliothèques dites « libres » ou « open source ».

Le Client est informé que les licences relatives à ces modules ou bibliothèques peuvent contenir des exclusions pures et simples de toutes garanties. Dans ce cas, le Client accepte que le Prestataire ne puisse leur conférer plus de garantie qu'il n'en tient lui-même des licences de ces modules ou bibliothèques. Le Prestataire exclut par conséquent toute garantie relative aux modules ou bibliothèques dites « libres » ou « open source » dont les licences contiendraient une exclusion de garantie.

9.2 Garantie d'éviction

Le Prestataire garantit le Client contre toute action en contrefaçon et prendra à sa charge sous réserve des stipulations des alinéas suivants tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive et ayant pour fondement exclusif la démonstration d'une contrefaçon des Outils sur le territoire français. Cette garantie est soumise à la condition (i) que le Client ait notifié sans délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action et (ii) que le Prestataire ait été en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client et, pour ce faire, que le Client ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où l'interdiction d'utilisation des Outils serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon ou résulterait, à la seule initiative du Prestataire, d'une transaction signée avec le demandeur à l'action en contrefaçon, le Prestataire s'efforcera, à son choix et à ses frais (i) soit d'obtenir le droit pour le Client de poursuivre l'utilisation des Outils, soit (ii) de modifier les Outils objet de la concession de façon à éviter ladite contrefaçon soit (iii) de prendre en charge le montant des dommages et intérêts.

Le Prestataire n'encourra aucune responsabilité si la contrefaçon alléguée trouve son fondement dans une modification des Outils effectuée par d'autres que le Prestataire, dans l'utilisation des Outils avec des logiciels ou d'autres éléments non agréés par le Prestataire ou dans l'utilisation des Outils d'une façon non conforme aux spécifications et instructions données par le Prestataire.

10. Sous-traitance / cession

Le Client donne au Prestataire une autorisation générale pour sous-traiter tout ou partie des prestations notamment à tout prestataire de son choix.

En tout état de cause, le Prestataire demeurera responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution du contrat et des prestations par le sous-traitant auquel il aura recours.

Le Prestataire est également autorisé à céder le Contrat à tout cessionnaire de son choix. La cession fera l'objet d'une information auprès du Client. En cas de cession du présent Contrat par le Prestataire, le Client accepte que le Prestataire ne soit pas tenu solidairement de la bonne exécution du Contrat par le cessionnaire.

Toute cession, subrogation, substitution ou autre forme de transmission du présent Contrat par le Client est interdite sauf accord préalable écrit du Prestataire.

11. Résiliation du Contrat – Conséquence de la fin du Contrat

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations au titre du Contrat, l'autre Partie sera autorisée, trente (30) jours après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, à mettre fin au présent Contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements invoqués.

A l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client n'aura plus accès aux Outils en ligne.

De plus, si le Contrat est résilié pour manquement du Client, le Client perdra le droit d'accéder et d'utiliser tous les Outils, y compris les Outils téléchargeables.

12. Responsabilité

Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client que pour les dommages directs qui pourraient lui être imputés au titre des Prestations qui lui sont confiées dans le cadre du présent Contrat.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte de commandes, la perte de données, la perte d'une chance, le trouble à l'image ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable.

Le Prestataire n'est responsable que des tâches expressément mises à sa charge dans le présent Contrat. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de quelque manière que ce soit de l'utilisation faite par le Client des résultats des Prestations, ni du contenu des données ou documents qui lui sont remis par le Client et/ou intégrées sur les Outils.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, qui constituerait la cause exclusive de survenance du dommage,
- perte ou destruction accidentelle de données par le Client,
- toute négligence ou omission d'un tiers autre qu'un sous-traitant sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance,
- force majeure telle que définie à l'article « Force majeure ».

Par ailleurs, le Prestataire ne pourra notamment être tenu responsable des interruptions des services ou des dommages liés :

- une utilisation anormale ou frauduleuse par le Client, ou d'un tiers nécessitant l'arrêt du service pour des raisons de sécurité ;
- à une mauvaise utilisation des Outils par le Client ;
- une intrusion ou un maintien frauduleux d'un tiers sur le Site, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique ;
- à la nature et au contenu des informations et données hébergées ; plus généralement, le Prestataire ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- au fonctionnement du réseau Internet non mis en œuvre par le Prestataire ;

- à l'inadaptation des Outils aux matériels ou logiciels utilisés par le Client.
De convention expresse entre les Parties, la responsabilité du Prestataire est limitée, par année contractuelle, tous préjudices confondus, au montant du chiffre d'affaires HT annuel encaissé par le Prestataire au titre de la Commande concernée. La responsabilité du Prestataire au titre du présent Contrat sera prescrite un (1) an à compter du fait dommageable.

13. Assurance

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance en matière de Responsabilité Civile Professionnelle, garantissant les dommages directs matériels ou immatériels consécutifs causés dans l'exercice de son activité professionnelle excepté les sinistres intervenus en cours de transport non imputables aux préposés du Prestataire. Une attestation de cette police d'assurance est communiquée au Client sur demande.

14. Convention de preuve

Les Parties entendent fixer, les règles relatives aux preuves recevables entre elles en cas de litige et à leur force probante. Les Parties acceptent qu'en cas de litige les éléments et procédés suivants soient admissibles devant les tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures et procédés d'authentification qu'ils expriment :

- les noms du Client, identifiants et mots de passe confidentiels utilisés pour la connexion au compte client
- les données et fichiers stockés sur le Site ;
- les notifications automatiques : les courriers électroniques et sms ;

Le Client s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés.

15. Force majeure

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat, si ledit retard ou manquement est dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Nonobstant les cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français, de convention expresse entre les Parties, sont considérés comme cas de force majeurs : les actes de terrorisme ; les guerres ; les grèves totales ou partielles et lock-out d'entreprises tierces impactant la prestation, les intempéries, épidémies, blocage des voies de circulation, des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux ; les restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation ; le blocage des télécommunications (réseaux France Télécom ou centre technique).

La Partie souhaitant invoquer un cas de force majeure devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais

dès qu'elle aura connaissance d'un tel événement. Dès lors que les effets consécutifs à l'événement de force majeure invoqué auront disparu, la Partie affectée en informera, sans délai, l'autre Partie par tout moyen et reprendra immédiatement l'exécution de son obligation.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de quinze (15) jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des prestations accomplies.

16. Divers

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits ne saurait intervenir tacitement. Pour être opposable à une Partie une renonciation doit avoir été formulée par écrit. Une telle renonciation ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

Dans le cas où l'une des clauses du Contrat serait déclarée nulle, non écrite, inopposable ou sans objet, cette clause sera réputée non écrite et ne pourra affecter la validité ou la poursuite du Contrat dans son ensemble, à moins qu'il ne s'agisse d'une clause qui revêtait un caractère déterminant pour l'une des Parties à la date de signature du Contrat. Dans ce cas, les Parties devront négocier de bonne foi en vue de substituer à cette clause, une clause valable reflétant leur intention initiale.

Toute lettre recommandée avec accusé de réception sera réputée reçue et produira effet dès la date de sa première présentation.

Pour l'exécution du présent Contrat, chaque Partie élit domicile aux adresses sus-indiquées dans les présentes. En cas de modification de domiciliation, la Partie concernée devra informer l'autre par écrit et ce dans les meilleurs délais. Tous les documents devront obligatoirement être envoyés au domicile élu pour être valables juridiquement.

17. Droit applicable – Juridictions compétentes

La version française des présentes conditions générales fait foi et prime sur toute autre version rédigée en version étrangère.

La validité du présent Contrat et toute autre question ou litiges relatifs à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation seront régis par le droit français.

Les Parties s'engagent à consacrer leurs meilleurs efforts à la résolution amiable de toutes les questions ou de tous les litiges qui pourraient les diviser, préalablement à la saisie de la juridiction ci-après désignée.

Les Parties conviennent, pour le cas où un accord amiable serait impossible à arrêter, que les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Grenoble auront compétences exclusives pour connaître de tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, et plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, nonobstant pluralités des défendeurs ou appel en garantie.